

Et si vous deveniez
« Référent(e) investissements sanitaires »
à l'ARS ?

Château de Combourg

Ce poste est fait pour vous si

Vous êtes agent de la fonction publique Catégorie A (RIFSEEP 2), Bac +5 (Ingénieur, DH...), Agent CCN à partir du niveau 5C ou Contractuel de droit public.

Vous connaissez :

- Environnement institutionnel et administratif
- Montages financiers et montage d'opération
- Maîtrise des principes d'analyse financière des établissements sanitaires
- Expertise bâtiminaire, urbanisme
- Marchés publics : droit et procédures

Vous êtes et vous savez:

- Pilotage de projets immobiliers
- Concevoir des outils de gestion/ tableaux de bord de pilotage
- Créer et animer un réseau de partenaires
- Capacité d'analyse et de synthèse et vision anticipatrice
- Sens des relations humaines et du service public

Poste basé à Rennes au siège

Nos avantages



- Bénéficier d'une démarche Qualité de Vie au Travail
- Possibilité de télétravailler
- Dispositif horaire de plages fixes et mobiles
- Être à proximité des deux lignes de métro et à 10 minutes à pied de la gare
- Bénéficier d'une richesse culturelle et d'une qualité environnementale singulière

Qu'est-ce que l'ARS Bretagne ?

L'Agence régionale de santé a pour mission de mettre en place la politique de santé dans la région. Elle est compétente sur le champ de la santé dans sa globalité, de la prévention et de la santé-environnement, aux soins, à l'accompagnement sanitaire et médico-social...

Son organisation s'appuie sur un projet de santé élaboré en concertation avec les services de l'Etat, l'ensemble des professionnels et des usagers, dans un souci d'efficacité et de transparence.

Retrouvez plus d'informations sur : www.bretagne.ars.sante.fr

Pour candidater

Envoyez votre CV et votre lettre de motivation **avant le 10 septembre 2026**
à ars-bretagne-recrutement@ars.sante.fr

ARS Bretagne
6 place des Colombes
CS 14253
35042 RENNES CEDEX

www.bretagne.ars.sante.fr



Contexte

En 2020, les conclusions du «Séguir» de la Santé ont défini les 4 principaux piliers de modernisation du système de santé:

Transformer les métiers, et revaloriser les soignants.

Définir une nouvelle politique d'investissement et de financement au service de la qualité des soins.

Simplifier les organisations et le quotidien des équipes médico-soignantes.

Fédérer les acteurs de la santé dans les territoires au service des usagers.

La politique d'investissements en santé (pilier 2 du « Séguir ») poursuit trois objectifs principaux : assainir la situation financière des établissements de santé qui en ont besoin, favoriser leur investissement courant et faire le pari du futur, en finalisant la transition numérique. Au total, le pilier 2 du « Séguir » est doté d'une enveloppe nationale historique de 19 milliards d'euros répartie sur 10 ans.

Pour la Bretagne, le « Séguir » représente une enveloppe de 738 M€ consacrés aux investissements hospitaliers. Mobilisés sur 10 ans, 248 M€ sont spécifiquement consacrés à l'assainissement de la situation financière des établissements de santé assurant le service public hospitalier. Par une réduction de l'encours de leur dette, les établissements pourront relancer leur investissement courant.

S'agissant des investissements immobiliers, l'enveloppe « Séguir » s'élève à 416 M€ pour accompagner la réalisation des projets de modernisation des établissements de santé, dont 50M€ financés par l'Union Européenne (UE) et issus du Plan National de Relance et de Résilience (PNRR), conditionnés à l'atteinte de cibles et soumis à un dispositif d'audit et de contrôle par l'UE de la mise en œuvre des mesures afférentes.

Enfin, 74M€ intégralement issus de cette même Facilité de Relance et de Résilience et soumis aux mêmes exigences, ont été dédiés au financement d'investissements du quotidien dans les établissements de santé bretons.

En mai 2026, la Ministre de la santé a annoncé la mobilisation, à l'échelle nationale, de 6 milliards d'euros supplémentaires pour l'investissement hospitalier afin de prolonger et sécuriser la dynamique du volet investissement (Pilier 2) du Séguir de la santé.

Pour la Bretagne, cela représente une enveloppe de 293 M€.

Plus de 80% des projets instruits étant désormais validés en Bretagne (dans leur dimension médico-soignante et d'organisation de l'offre de soins territoriale), l'objectif est désormais d'accompagner les établissements dans leur concrétisation en particulier sur le volet ingénierie immobilière et sur le suivi des trajectoires financières. Dans un contexte de fragilisation de la situation financière des établissements de santé, l'ARS doit s'assurer de la capacité des hôpitaux à mener à bien leurs projets d'investissement : sécurisation renforcée des plans de financement, mise en œuvre de mesures d'efficience, révision des projets le cas échéant.

Vos missions

Au sein du Département performance et contrôle de gestion, le/la Référent(e) Investissements sanitaires aura pour missions :

- Pour les projets en cours d'instruction, contribuer, avec les référents médicaux et financiers de l'ARS, à l'analyse et à la sécurisation des projets d'investissement. Au sein de l'équipe de la DAFPSS, il/elle sera particulièrement en charge de l'analyse des projets dans leur dimension immobilière (fonctionnalités, surfaces, plateaux techniques, logistique), de performance énergétique et de planification (marchés...). Il/elle contribuera également à l'analyse des trajectoires financières et du coût des projets, de leur phasage, de leur RSI et de leur impact sur l'exploitation.
- Pour les projets validés, le suivi des chantiers (revue de projet) et l'accompagnement des établissements en tant que de besoin. Le/la référent(e) Investissements sanitaires est chargé(e) de préparer les éléments d'analyse mettant en exergue les points positifs d'avancement des projets et les points d'alerte et recommandations de plan d'actions à mettre en œuvre dans les établissements.
- Au niveau régional, contribuer au bon déploiement de la stratégie régionale d'investissement sanitaire, dans le cadre du Comité régional de la performance et de l'investissement en santé (CRPI) et des échanges avec la DGOS (tableaux de bord, synthèses)
- Le pilotage des procédures de contrôle interne déployées dans le cadre du plan national de relance et de résilience (PNRR) concernant les crédits issus de la Facilité pour la relance et la résilience (FRR) en termes d'investissements du quotidien et de projets structurants, le suivi de l'avancement des mesures ainsi financées et des dépenses correspondantes, le reporting au niveau national et préparation des audits de l'Union Européenne.
- Contribuer à l'élaboration d'une stratégie régionale visant à accompagner les établissements dans l'adaptation aux enjeux climatiques

Le/la référent(e) Investissements sanitaires est rattaché(e) hiérarchiquement au responsable du Département performance et contrôle de gestion.

Conditions particulières :

Participation aux astreintes administratives sur la base du volontariat, Déclaration publique d'intérêts (DPI) et Forfait jour